



Dois je payé des indemnité au vendeur ou pas?

Par **SIANA**, le **17/09/2008** à **15:01**

Nous avons signé un compromis de vente pour une maison le 4 juillet 2008 après avoir fait 4 banques (qui nous ont tout refusé un prêt) nous avons enfin trouvé une qui était susceptible de nous accorder ce prêt. Lors de l'ouverture du dossier la banque nous demande donc de faire passer un expert pour faire l'état des lieux de la maison qui est obligatoire car nous avons le droit à un prêt à taux 0%, à la suite de cet état des lieux l'expert dénonce la non conformité de l'électricité et nous dit que nous avons 3 ans pour tout remettre en état. Donc n'ayant pas les moyens de remettre tout en état sans refaire de crédit nous décidons d'inclure ces frais (qui n'étaient pas prévus) dans notre demande de prêt. Nous demandons donc à l'agence immobilière de trouver un électricien pour venir faire le devis pour pouvoir l'inclure dans le crédit afin d'avoir un réel accord de prêt au plus vite. Après au moins 2 semaines d'attente et des coups de fil passés à l'agence celle-ci nous dit qu'elle n'a pas trouvé d'électricien je décide donc de prendre le botin et de tous les appeler comme par hasard le premier me répond que oui et viens effectuer le devis 3 jours plus tard. Nous attendons maintenant le devis complet pour enfin finir le dossier de prêt mais vu la conjoncture actuelle financière nous pensons que le prêt sera refusé alors serons-nous obligés de payer des indemnités au vendeur ou pas

Par **lawyer 57**, le **17/09/2008** à **15:25**

Bonjour SIANA

En fait tout dépend de votre compromis de vente.

La solution se trouve en son sein, et il convient de vous y reporter.

En effet, soit il y est précisé que vous financez cette acquisition à l'aide d'un prêt, et il est mentionné que ce compromis est établi sous la **condition suspensive** de l'obtention de ce prêt, auquel cas vous n'aurez rien à payer si vous n'obtenez pas le financement, soit rien de tel ne figure dans le compromis auquel cas la vente est parfaite et vous êtes tenue de régler la pénalité.

Mais je pense que normalement vous avez une condition suspensive.

Vérifiez